

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 11 juillet 2023

<u>Sécheresse</u>: Nouvelles mesures de restriction ou de suspension des prélèvements d'eau directs en rivière ou en nappe souterraine pour tous les usages publics ou privés

- Bassin de la Veude et du Négron :
 - Pour les usages d'irrigation agricole :
 - mesures crise sur les prélèvements en rivière et nappe situés dans une bande de 200 mètres (liste des forages annexe 4). Les prélèvements en nappe situés à plus de 200 mètres restent à leur volume hebdomadaire réduit 50 %;
 - Pour les autres usages :
 - mesures crise sur tout le bassin de la Veude et du Négron.

Ces nouvelles mesures concernent tous les usages à partir de tous les prélèvements d'eau par pompage dans une rivière, dans un forage, dans un puits ou dans un plan d'eau connecté. Les mesures spécifiques pour les prélèvements sur le réseau d'eau potable demeurent en vigueur par arrêté n°259 du 13 juin 2023.

Le préfet a signé le 11 juillet 2023 un arrêté préfectoral en ce sens. Les dispositions de cet arrêté sont applicables à partir **du mercredi 12 juillet 2023 – 8 h.**

Vous retrouverez le détail des mesures par secteur et par usage dans les arrêtés publiés à l'adresse suivante :

https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Des-mesures-de-limitation-oususpension-temporaire

Vous pouvez également consulter le détail de ces mesures sous Propluvia à l'adresse suivante :

https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/

Contact presse

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État

et de la communication interministérielle









Liberté Égalité Fraternité

Annexe 4:

au bassin de la Veude et du Négron dans le département de la Vienne.

Bassin de la VEUDE et du NEGRON

Liste des points de prélèvements situés dans une bande de 200 m de part et d'autre du réseau hydrographique et gérés comme des prélèvements rivière

N°DDT du Forage	Indicateur Nappe	Bassin	Commune
2302	NP-Leméré	Veude-Négron	BERTHEGON
2601	NP-Leméré	Veude-Négron	BEUXES
2602	NP-Leméré	Veude-Négron	BEUXES
2603	NP-Leméré	Veude-Négron	BEUXES
2607	NP-Leméré	Veude-Négron	BEUXES
4402	NP-Leméré	Veude-Négron	CEAUX EN LOUDUN
4408	NP-Leméré	Veude-Négron	CEAUX EN LOUDUN
18101	NP-Leméré	Veude-Négron	NUEIL SOUS FAYE
18102	NP-Leméré	Veude-Négron	NUEIL SOUS FAYE
18103	NP-Leméré	Veude-Négron	NUEIL SOUS FAYE
18104	NP-Leméré	Veude-Négron	NUEIL SOUS FAYE
900110	NP-Leméré	Veude-Négron	NUEIL SOUS FAYE
19701	NP-Leméré	Veude-Négron	POUANT
19702	NP-Leméré	Veude-Négron	POUANT
28702	NP-Leméré	Veude-Négron	VEZIERES
28703	NP-Leméré	Veude-Négron	VEZIERES
28707	NP-Leméré	Veude-Négron	VEZIERES
28709	NP-Leméré	Veude-Négron	VEZIERES

Contact presse
Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle





